

M. Mohamed ABID
Secrétaire
Chambre syndicale des cochers chauffeurs
3, rue du Château d'Eau
75010 Paris

Monsieur le Secrétaire,

Je tenais à vous remercier pour votre courrier. Aussi, vous trouverez ci-dessous mes positions s'agissant des différents points que vous abordez.

1. L'occupation illégale de l'espace public par les VTC sans aucune réaction de la Mairie

Quelles seront vos positions sur ces problèmes fondamentaux et quelles sont les moyens que vous comptez mettre en œuvre pour que la loi soit respectée et que l'espace public ne soit plus envahi ? Comptez-vous par exemple étudier la mise en place de zone blanche où les plateformes VTC ne pourront pas distribuer de courses ?

La question du respect de la réglementation et de l'occupation de l'espace public doit être traitée avec fermeté. La problématique parisienne est la guerre des mobilités et le chaos dans l'espace public : tous les Parisiens en souffrent, quel que soit leur mode de déplacement, et particulièrement les taxis parisiens. Notre première mesure sera de doter la Ville d'un schéma de circulation global, qui révisera les plans de mobilités actuels qui sont inefficaces et paralysent Paris et sa métropole, générant de la pollution et du stress en transformant chaque déplacement en épreuve. Tous les modes de déplacements seront pris en compte, en intégrant les enjeux métropolitains afin de fluidifier, partout à Paris, tous les modes de transports et de mobilité.

S'agissant des VTC, la loi doit être appliquée de manière stricte afin d'éviter toute concurrence déloyale. Les contrôles doivent être renforcés pour s'assurer que les chauffeurs VTC respectent l'obligation de réservation préalable et ne stationnent pas illégalement sur la voie publique.

Plutôt que d'opposer les deux modèles, l'objectif doit être de mieux organiser leur coexistence, notamment en clarifiant les règles de stationnement et les zones d'attente. L'idée de zones blanches interdisant la distribution de courses par les plateformes s'inscrit dans cette logique et pourrait être étudiée en premier lieu localement dans certaines zones très sensibles.

2. La dégradation de l'espace public : stations de taxi, gares et racolage

Que comptez-vous faire pour rétablir les stations historiques du taxi et ainsi offrir aux parisiens et aux visiteurs un service sécurisé et à tarif public ? Comment comptez-vous mettre fin à

l'omniprésence des racoleurs dans les gares et les sites touristiques ? Avez-vous l'ambition de mettre en place une véritable politique du taxi digne d'une grande capitale comme Paris ?

La présence de taxis visibles et accessibles dans les lieux stratégiques de la capitale est essentielle pour garantir un service public de transport fiable. Ma vision en matière de tourisme et d'attractivité économique reposera notamment sur un service de taxi fonctionnel, visible et fiable.

Il est donc nécessaire de : préserver et moderniser les stations historiques de taxis, notamment dans les gares, les aéroports et les zones touristiques ; associer davantage les organisations professionnelles aux décisions d'aménagement urbain ; améliorer la signalétique et la visibilité des stations.

En parallèle, la lutte contre le racolage illégal dans les gares et sites touristiques doit être renforcée : une coopération plus étroite entre la police, la préfecture et les gestionnaires des gares ; des contrôles plus fréquents pour lutter contre les réseaux de transport illégal ; une meilleure information des touristes sur les moyens de transport officiels, en coopération entre la Ville, la RATP, la SNFC et Aéroports de Paris.

3. Une circulation dégradée

Comptez-vous améliorer notre vitesse de circulation ? Quels sont vos engagements pour permettre aux taxis l'accès à toutes les voies réservées du Grand Paris ? Quelle est votre position face aux appétits voraces des multinationales qui sous couvert de modernité veulent envahir et privatiser l'espace public ?

La baisse de la vitesse moyenne dans Paris est un problème réel pour les professionnels du transport, mais nous ne reviendrons pas sur la limite de vitesse à 30 km/h dans Paris intra-muros. Notre première mesure sera de doter la Ville d'un schéma de circulation global, en prenant en compte les déplacements à l'échelle métropolitaine. Les taxis, en tant que mode de transport partagé et complémentaire des transports publics, doivent être considérés comme faisant partie de la solution.

Nous envisageons plusieurs pistes : d'une part, revenir aux 70 km/h sur le périphérique, après la pose d'enrobés phoniques ; d'autre part, maintenir et optimiser l'accès des taxis aux voies réservées ; enfin, améliorer la fluidité des axes stratégiques et mieux coordonner les aménagements urbains avec les besoins des professionnels.

Je souhaite également que les taxis continuent à jouer un rôle dans la mobilité des personnes en situation de handicap. Or ces usagers dépendent largement du transport à la demande, en raison du manque d'accessibilité du réseau de transports publics (seule la ligne 14 du métro est entièrement accessible). Dans ce contexte, il peut être pertinent d'encourager la constitution de flottes de taxis adaptés au transport des personnes à mobilité réduite.

Veuillez recevoir, Monsieur le Secrétaire, l'expression de mes salutations respectueuses.

Rachida DATI